

Conseil du 9^e arrondissement
Séance du lundi 17 mai 2021

Vœu à la Maire de Paris, présenté par Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e, relatif à la situation des Centres Paris Anim'.

Considérant que la capitale compte cinquante-deux Centres Paris Anim' sur son territoire, dont deux dans le 9^e arrondissement situés 14-18, rue de la Tour des Dames, et 24, rue Marguerite de Rochechouart ;

Considérant le courrier, sans précédent, en date du 7 mai 2021 signé par l'ensemble des associations gestionnaires des Centres Paris Anim' et envoyé à la Maire de Paris pour l'alerter sur les inquiétudes qui pèsent sur leurs activités ;

Considérant que la crise sanitaire du Covid-19 a en effet fortement perturbé le fonctionnement de ces lieux de proximité au cours des quatorze derniers mois et que de nombreuses séances d'activité ont dû être supprimées ;

Considérant le déficit cumulé de près de 1,5 million d'euros subi par les Centres Paris Anim' en fin d'année 2020 et la perte de 20% en moyenne du nombre d'inscriptions pour la saison 2020-2021 ;

Considérant l'évolution inquiétante de leurs recettes d'activités régulières sur la saison 2020-2021 par rapport à la saison précédente (-42% pour le Centre Nouvelle Athènes ; -40% pour le Centre Paul-Valeyre) ;

Considérant que la prise en compte de charges exceptionnelles engendrées par la situation sanitaire (organisation exceptionnelle d'activités d'été, achats de prestations et de matériels imposés par la mise en place de protocoles sanitaires rigoureux...) a encore renforcé les difficultés financières des Centres Paris Anim' ;

Considérant pourtant que, sans tenir compte de ces éléments et en agissant de manière non concertée, la Ville de Paris a prévu le recouvrement des sommes considérées comme indues aux gestionnaires des Centres Paris Anim' au motif de la non-exécution des activités pendant les périodes de fermetures administratives ;

Considérant que les versements mensuels correspondant aux marchés publics en cours ont été d'ores et déjà diminués à proportion de la suspension des activités de loisirs ;

Considérant que ces rétrocessions envisagées et ces diminutions actées aggravent encore un peu plus la situation économique des Centres Paris Anim' et mettent à terme en péril les emplois des 1 000 personnels employés par les associations gestionnaires ;

Considérant que la Ville de Paris a par ailleurs mis en place une politique d'avois pour la saison 2019-2020 qu'elle ambitionne de réitérer pour la saison 2020-2021 ;

Considérant que le cumul de nouveaux avoirs avec ceux déjà octroyés sur la base de la saison précédente complexifierait la gestion des droits d'inscriptions, renforcerait l'incompréhension des utilisateurs et irait à l'encontre de l'intérêt financier des usagers ;

Considérant que cette politique, si elle devait se reproduire, pourrait conduire un très grand nombre d'usagers à ne pas renouveler leur inscription et ainsi briser le lien de confiance qui les unit aux Centres Paris Anim' ;

Considérant enfin que l'absence de communication et de décisions claires de la part de la Ville de Paris fait reposer la colère des usagers sur les personnels des Centres Paris Anim', ce qui crée d'importantes situations de souffrance au travail.

Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e émettent le vœu que la Maire de Paris :

- **Engage un dialogue avec les associations gestionnaires des Centres Paris Anim' afin de parvenir à une juste révision des sommes considérées comme indues prenant en compte les charges exceptionnelles engendrées par la crise sanitaire ;**
- **Mette en place le dispositif de remboursement des activités non fournies au cours de la saison 2020-2021 ;**
- **Assume une communication à destination des usagers pour les tenir informés de ces décisions.**